ᓄᓇᕗᑦ ᑲᓇᒪᔪᑎᑦ ᐊᐅᓚᓲᖅᓯᓂᖅ ᑭᐅᔾᔨᕕᓂ ᑲᑎᒪᔨᖏᑦ ᓄᓇᕗᓂᒃ
UTILITY RATES REVIEW COUNCIL OF NUNAVUT
IGLUIN AULATJUTITIGUN AKITUTILAANGINNUT KATIMAYIIT NUNAVUNMI
CONSEIL D'EXAMEN DES TAUX DES ENTREPRISES DE SERVICES DU NUNAVUT

L'honorable Joe Savikataaq, le ministre responsable du Conseil d'examen des taux des entreprises de service (CETES), cherche à pourvoir des sièges vacants au sein de cette entité. Sont particulièrement encouragés à présenter leur candidature les bénéficiaires de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

Le CETES est un conseil consultatif indépendant chargé d'évaluer les taux, les politiques élaborées et les grands projets soumis par la Société d'énergie Qulliq (SEQ). Il fournit au ministre responsable de la SEQ des analyses professionnelles concernant les demandes soumises ainsi que des recommandations à leur sujet. Les demandes qu'il a examinées ces trois dernières années portaient sur l'application d'un tarif d'électricité à l'échelle du Nunavut, l'éclairage de rue, la construction de nouvelles centrales et l'introduction de sources d'énergie renouvelables dans le programme énergétique du Nunavut.

Le CETES recherche des professionnels motivés et soucieux de contribuer au développement des réseaux électriques du Nunavut et à l'élaboration des politiques afférentes. Ses membres sont amenés à participer directement à l'évaluation des demandes présentées au CETES en formulant des questions ainsi qu'à la rédaction et à la révision de rapports.

Les membres du CETES sont choisis en fonction de leurs connaissances, de leurs aptitudes et de leur expérience. Leur offrant des occasions de formation sur la règlementation, le CETES reçoit l'appui d'une équipe de professionnels et d'une association nationale en la matière.

Le CETES souhaite intégrer en son sein des personnes qui :

- ont une compréhension solide des volets opérationnel et règlementaire ou une expérience pertinente qui profitera au CETES;
- seront en mesure de mettre le temps et l'énergie nécessaires pour étudier et évaluer les dossiers soumis au CETES et de voyager de temps à autre pour assister à des réunions publiques et à des activités éducatives;
- adhèreront aux lignes directrices du Nunavut sur les conflits d'intérêts.

Les membres sont nommés pour un mandat de trois ans. Selon le paragraphe 3(4) de la *Loi sur le Conseil d'examen des taux des entreprises de service*, ne peuvent être nommées au CETES ni en être membres ou membres temporaires les personnes employées dans la fonction publique, ce qui comprend les fonctions publiques du gouvernement fédéral, des territoires, des provinces et des municipalités.

Les membres se réunissent au gré des besoins. Il ne s'agit pas d'un emploi à temps plein ou à temps partiel. Les membres doivent avoir un emploi du temps leur permettant de faire des voyages occasionnels d'une durée pouvant aller jusqu'à une semaine. Ces voyages pour le compte du CETES leur valent une rétribution et une indemnité quotidienne, qui leur sont remis conformément au *Manuel d'administration financière* du Nunavut. Les membres doivent en outre avoir une boite de courriel pour la correspondance et un téléphone pour les téléconférences.

Vous pouvez obtenir la description complète des tâches des membres du CETES en en faisant la demande ou en visitant son site Web au www.URRC.gov.nu.ca/fr/home.

Les candidatures doivent être reçues au plus tard le 18 décembre 2020.

Pour en savoir plus, consultez le site **urrc.gov.nu.ca** ou écrivez à l'adresse URRC@gov.nu.ca.
Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante :
Conseil d'examen des taux des entreprises de service du Nunavut, a/s du directeur général
C. P. 1000, succursale 200, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Ou encore par courriel à URRC@gov.nu.ca.